

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Fax. 09.82.11.07.94

Nombre de conseillers : 10

Présents : 9

Votants : 10

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M Jacques QUINTARD, Maire.

Etaient présents : J. Quintard, JM. Boireaud, C. Collardeau, J. Douit, J. Liuzzi, J. Pougnaud, E. Fraignaud, B Louineau, P. Thinon.

Absent représenté : J. Daniaud.

Secrétaire de séance : Mr Joël DOUIT.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer valablement.
Convocation du 8 juin 2017.

AVANCE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal de la commune de COUTURE D'ARGENSON, en sa séance du 12 juin 2017,

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :

- décide de contracter :

* un emprunt Court Terme Attente FCTVA de **70 000 € (soixante-dix mille euros)** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer le versement du FCTVA, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : **70 000 € (soixante-dix mille euros)**
- Durée d'amortissement en mois : 24 mois
- Type d'amortissement : IN FINE
- Taux d'intérêt : fixe 0.91 %
- Périodicité : Trimestrielle

- Déblocage des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts.
 - Frais de dossier : 0.15 % du montant soit 150 €
 - Autres commissions : Néant
- s'engage, pendant toute la durée du prêt à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en intérêts et en capital à terme échue.
 - autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt correspondants
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion des contrats d'emprunt.

CONTRAT INTERIM MR DELEZAY FRANCOIS

Le Conseil Municipal accepte de recruter Monsieur François DELEZAY via le service intérim du centre de gestion à raison de **35 heures hebdomadaires** pour une durée de **3 mois** à compter du **1er juillet 2017** en qualité d'Adjoint technique territorial.

Après délibération, le conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE à l'unanimité.

VIREMENT DE CREDITS – DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 de la maison de santé.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	658	Charges diverses de gestion courante	5.00 €
Total			5.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60612	Energie – Electricité	-5.00 €
Total			-5.00 €

VIREMENT DE CREDITS – DEPENSES EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017 de la commune.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	678	Autres charges exceptionnelles	190.00 €
		Total	190.00 €

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	615221	Bâtiments publics	-190.00 €
		Total	-190.00 €

AUGMENTATION DU PRIX DU REPAS DE LA FRAIRIE

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le tarif du repas de la Frairie **du samedi** qui était fixé à 6 € (adultes et enfants) et sur le prix du repas du **dimanche** qui était fixé à 15 € pour les adultes et 6 € pour les enfants (de 4 à 12 ans).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du repas de la frairie du **samedi** à 7 € (adultes et enfants) et le prix du repas du dimanche à 16 € pour les adultes et à 7 € pour les enfants (de 4 à 12 ans).

CREDIT A MOYEN TERME TAUX FIXE

Le Conseil municipal de la commune de **COUTURE D'ARGENSON**, en sa séance du 12 juin 2017,

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :

- décide de contracter un emprunt de **130 000 € (cent trente mille Euros)** auprès de la Caisse régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer un programme de rénovation du centre bourg par la rénovation d'un bâtiment pour la réalisation d'un bureau de poste – médiathèque - bar associatif - salle associative à Couture d'Argenson, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Montant du capital emprunté : de **130 000 € (cent trente mille Euros)**
 - o Durée d'amortissement en mois : **300 mois**
 - o Type d'amortissement : **échéances constantes**
 - o Taux d'intérêt : **2.52 % Fixe**
 - o Périodicité : **Trimestrielle**

- Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
 - Frais de dossier : **195,00 €**
 - Autres commissions : **Néant**
- s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
 - autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant
 - autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

VENTE BATIMENT DE LA POSTE

Le conseil municipal décide de revoir à la baisse le prix de vente du bâtiment de la poste, du garage et du jardin (non attenants).
Le conseil municipal décide de fixer le prix à **85 000 €**.

La désignation du bien est le suivant :

-Une entrée, une cuisine, un séjour, trois chambres, un salon, une salle de bains, deux wc, dégagements, soit une surface habitable de 136 m², une cave de 68 m² ainsi qu'une pièce d'environ 20 m² où se trouvent actuellement la bibliothèque et l'agence postale, le tout cadastré AV 400.

-Un garage et un jardin non attenants cadastrés AV 403 et AV 196.

Le conseil mandate l'étude de Maître PRESTAT, l'agence Century 21 ainsi que Mme Rachida Low chez CIC à Ruffec pour faire les démarches nécessaires à la vente de ce bâtiment.

HEURES COMPLEMENTAIRES MME NATHALIE ROBIN

Mr le Maire expose que suite à l'arrêt en congé maternité de Mme Aurélie PASQUIER, il serait nécessaire que Mme ROBIN Nathalie effectue des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

A Couture d'Argenson le 17 mai 2017
Le Maire, J. Quintard